VILLE DE Mimizan

ARRÊTÉ N°22-356-PM
Affiché du 19/07/22
Au 19/09/22

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 22-356-PM
RÈGLEMENTATION
CIRCULATION - STATIONNEMENT
BRADERIE ORGANISÉE
PAR LE SECOURS CATHOLIQUE
PARVIS EGLISE NOTRE DAME DES DUNES
20 JUILLET 2022

Le Maire de la Commune de MIMIZAN,
Vu la convention de Genève de 1968 ratifiée par la France le 9 décembre 1971,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L.511-1,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,
Vu le Code du Commerce et notamment l'article L310-2,
Vu la demande d'autorisation du Secours Catholique représenté par Madame Lucile DEROZIER, d'organiser une braderie sur le parvis de l'église Notre Dame des Dunes le mercredi 20 juillet 2022 de 7h00 à 18h00,
Vu l'autorisation municipale et le récépissé de dépôt de déclaration d'une vente au déballage n°22-92,
Considérant que pour permettre l'installation des exposants et le bon déroulement de cette manifestation, il y a lieu de réserver le parvis de l'Eglise Notre Dame des Dunes le mercredi 20 juillet 2022 de 6h00 à 18h30,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le parvis de l'Eglise Notre Dame des Dunes sera réservé à l'organisation d'une braderie par le Secours Catholique **le mercredi 20 juillet 2022, de 6h00 à 18h30.**

Article 2 : Des barrières de fermeture du site autour du parvis seront amenées sur place par les services techniques de la ville matérialisant l'interdiction de stationner et de circuler.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie, la Police Municipale, le Secours Catholique représentée par Madame Lucile DEROZIER et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application des présentes dispositions.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

PLAN DE DIFFUSION
Pour attribution
Secrétariat Général
Publication et/ou notification
Secours Catholique
Brigade de Gendarmerie de Mimizan
Police Municipale de Mimizan
Service Animations
Services techniques / Festivités
Affichage en Mairie

Fait à MIMIZAN, le 18 juillet 2022
Le Maire
M. Frédéric POMAREZ

MAIRIE DE MIMIZAN
POLICE MUNICIPALE

Pour le Maire absent,
Le Maire-Adjoint,